



Centre communal d'action sociale
☎ 04 67 66 86 03
SN/MaR

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027
BOURSES REPAS & A.L.P. (matin & soir)
UNIQUEMENT ALLOUÉES AUX FAMILLES SAINT GILLOISES

Fiche de renseignements et de calcul du montant des aides

Composition de la famille

Responsable légal :

NOM - PRENOM _____ PROFESSION _____
ADRESSE _____

Conjoint - Concubin :

NOM - PRENOM _____ PROFESSION _____

ENFANTS SCOLARISES DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA COMMUNE				
NOM DE L'ENFANT	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CLASSE	ECOLE

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE : _____

ATTESTATION :

Je soussigné(e) _____ déclare sur l'honneur qu'aucun autre revenu n'entre dans mes ressources, que ceux indiqués sur l'avis d'imposition ci-joint.

Fait à Saint Gély du Fesc, le _____ **Signature :** _____

Pièces à joindre :

- ◆ Avis d'impôt 2026 (sur les revenus de l'année 2025)
- ◆ Copie du livret de famille
- ◆ Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Partie réservée à l'instruction

⇒ Traitements et salaires déclarés	_____	Compo. famille : _____
⇒ Retraites - Rentes déclarées	_____	
⇒ Pension alimentaire	_____	
⇒ Revenus de capitaux mobiliers déclarés	_____	
⇒ Revenus fonciers déclarés	_____	
⇒ Revenus industriels et commerciaux nets	_____	
⇒ Heures supplémentaires, autres	_____	

Revenu mensuel déclaré _____ /12 mois = _____

Bourse repas : 1,90 € ☐ 1,30 € ☐ Bourse ALP : 0,40 € ☐ 0,30 € ☐ Visa finances :
--

Le 18 août 2026

Centre communal d'action sociale
☎ 04 67 66 86 03

2026.08./SN/MaR

Objet : Bourses repas et A.L.P.(matin & soir) 2026/2027

Madame, Monsieur,

Les barèmes d'attribution des bourses repas et A.L.P. (matin & soir), ont été fixés par délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale le 7 juillet 2023, pour l'année scolaire 2026/2027.

Selon la composition de votre famille et le montant de vos ressources mensuelles avant abattement ; une bourse de 1,90 € ou 1,30 € pour les repas et de 0,40 € ou 0,30 € pour l'A.L.P. du matin et du soir pourra vous être allouée conformément au tableau ci-dessous :

COMPOSITION FAMILLE	RESSOURCES MENSUELLES AVANT ABATTEMENT AUTORISANT L'ATTRIBUTION	
	D'UNE BOURSE REPAS & ALP (matin & soir)	
	TAUX PLEIN 1,90 € (repas) & 0,40 € (ALP matin & soir)	TAUX REDUIT 1,30 € (repas) & 0,30 € (ALP matin & soir)
Foyer monoparental		
Foyer 1 adulte / 1 enfant	0 à 1 384 €	1 384,01 € à 1 842 €
Foyer 1 adulte / 2 enfants	0 à 2 076 €	2 076,01 € à 2 763 €
Foyer 1 adulte / 3 enfants	0 à 2 768 €	2 768,01 € à 3 684 €
Foyer 1 adulte / 4 enfants	0 à 3 460 €	3 460,01 € à 4 605 €
Foyer 1 adulte / 5 enfants	0 à 4 142 €	4 142,01 € à 5 526 €
Par enfant supplémentaire	+ 692 €	+ 921 €
Foyer biparental		
Foyer 2 adultes / 1 enfant	0 à 1 887 €	1 887,01 € à 2 514 €
Foyer 2 adultes / 2 enfants	0 à 2 516 €	2 516,01 € à 3 352 €
Foyer 2 adultes / 3 enfants	0 à 3 145 €	3 145,01 € à 4 190 €
Foyer 2 adultes / 4 enfants	0 à 3 774 €	3 774,01 € à 5 028 €
Foyer 2 adultes / 5 enfants	0 à 4 403 €	4 403,01 € à 5 866 €
Par enfant supplémentaire	+ 629 €	+ 838 €

Si vous remplissez les conditions ci-dessus énumérées, je vous demande de bien vouloir retourner en mairie, le formulaire ci-après dûment complété, accompagné :

- ◆ d'une copie de votre avis d'impôt 2026 (sur les revenus de l'année 2025),
- ◆ d'une copie du livret de famille,
- ◆ d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée **au vendredi 18 septembre 2026**. (le tarif tenant compte du montant de la bourse sera appliqué sur votre facture de septembre). Pour les dossiers reçus au-delà, il n'y aura pas de rétroactivité. Le tarif sera appliqué au moment du dépôt complet du dossier.

Je vous assure, Madame, Monsieur, de mes sentiments les meilleurs.


 E. PRESIDENT
 Eric STEPHANY